



Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)

Session 2005-2006

Séance plénière du vendredi 21 octobre 2005 (après-midi)

Compte rendu

Sommaire

Pages

Question d'actualité

- Subventions accordées par le gouvernement pour l'organisation de la Zinneke Parade de M. Willem Draps

à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement 2

(Orateurs: M. Willem Draps et M. Benoît Cerexhe, ministre-président)

Déclaration de politique générale du gouvernement

Débat public..... 2

(Orateurs: Mmes Caroline Persoons, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Mme Dominique Braeckman et M. Benoît Cerexhe, ministre-président)

Votes nominatifs

sur les conclusions de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, concernant la proposition de résolution relative à l'éducation à la citoyenneté dans les clubs de football de la Région de Bruxelles-Capitale..... 16

sur le projet de décret modifiant le décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 1996 organisant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes 17

Clôture 17

Présidence de M. Mahfoudh Romdhani, troisième vice-président

La séance plénière est ouverte à 14h00.

*MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

QUESTION D'ACTUALITE

M. le Président.- L'ordre du jour et l'heure appellent la question d'actualité.

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE GOUVERNEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA ZINNEKE PARADE

DE M. WILLEM DRAPS

A M. BENOIT CEREXHE,
MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président.- La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps (MR).- La presse a annoncé voici quelques jours que votre gouvernement, Monsieur le Ministre-Président, s'apprêtait à octroyer un subside de 25.000 € à la 4^e édition de la Zinneke Parade, dont le thème pour 2006 serait "Toekomst-Avenir". Vous conviendrez du caractère bilingue de cet événement. Mais là n'est pas vraiment mon propos.

On peut penser ce que l'on veut de la création artificielle et largement subventionnée d'un pseudo-folklore régional, les avis - tous respectables - peuvent diverger sur la question. Mais pensez-vous que, dans une situation budgétaire pour le moins délicate - et nous y reviendrons lors du débat - il appartienne à la Commission communautaire française d'intervenir en soutien d'une initiative qui participe plus directement, à tort ou à raison, de la promotion de l'image de la Région et dont le caractère pluriculturel et bilingue français-néerlandais me paraît évident ?

Ne faudrait-il pas laisser la Région continuer ou non l'expérience de ces Zinneke Parades ayant lieu tous les deux ans, plutôt que de consacrer des moyens de la Commission communautaire française faisant cruellement défaut dans des secteurs décrétaux qui me paraissent, en l'espèce, prioritaires ?

M. le Président.- La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- Monsieur Draps, je suis un peu surpris de votre question. Par le passé et sans discontinuer depuis que la Zinneke Parade existe - et vous étiez membre du précédent gouvernement - la Commission communautaire française a toujours soutenu cette initiative via une subvention à cette association depuis 2001.

Vous conviendrez avec moi que la Zinneke Parade constitue aussi un événement d'une ampleur sociale, culturelle et touristique. C'est indéniable et cela entre donc parfaitement dans les compétences de la Commission communautaire française.

La Zinneke Parade est davantage qu'une manifestation organisée tous les deux ans pendant un jour. En effet, son déroulement dépend de tout un travail de préparation dans les quartiers. C'est un travail de cohésion sociale, c'est un travail de préparation résolument urbain. Je suis sûr que vous y adhérez.

Il est vrai que le gouvernement, à mon initiative, a octroyé à cette manifestation un subside de 25.000 €. Je sais que le cabinet de ma collègue en charge de la Culture examine actuellement la possibilité d'attribuer un subside complémentaire.

Monsieur Draps, cette manifestation est bien bilingue mais elle touche à des compétences de notre gouvernement. Si nous n'avions rien fait, certains dans ce Parlement nous l'auraient certainement reproché, laissant par contre la Communauté flamande subventionner de manière très importante cette manifestation à Bruxelles.

M. le Président.- La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps (MR).- Je crois que dans la situation où se trouve actuellement la Commission communautaire française, gouverner sera dorénavant choisir. Il faudra prendre ses responsabilités, placer les dépenses là où elles sont vraiment utiles. Je me permets de diverger d'avis quant au caractère essentiel d'une intervention de ce type.

M. le Président.- L'incident est clos.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DU GOUVERNEMENT

DEBAT PUBLIC

M. le Président.- J'ouvre la discussion sur la déclaration de politique générale du gouvernement. La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je vous ai bien écouté ce matin et j'ai pris note des multiples points avancés à l'aube de cette seconde année de législature. J'avoue que je suis assez étonnée, voire effarée par le manque de précision, de clarté ou de réponses à des questions fondamentales pour la Commission communautaire française que l'on retrouve depuis des semaines dans la presse.

C'est quand même la première fois depuis trois mois que le Parlement se réunit et l'on a pu lire les diverses interventions des uns et des autres, tant du côté du gouvernement que des députés, concernant les questions cruciales du financement et du non-marchand auxquelles la Commission communautaire française se trouve confrontée.

Je suis étonnée car j'ai entendu un large catalogue d'intentions où beaucoup de points ont été soulevés. Certes, c'est très positif de couvrir tout le champ des compétences de la Commission communautaire française dans cette déclaration de rentrée pour cette session. A de multiples reprises, vous avez annoncé des évaluations dans telle ou telle politique, la poursuite de certains points annoncés dans la déclaration du programme du gouvernement. Cependant, on vous a finalement très peu entendu apporter des précisions quant au financement, aux relations avec la Communauté française et la Région wallonne et aux demandes à la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis des semaines, nous voyons dans la presse des déclarations alarmistes. Nos boîtes à messages informatiques regorgent elles aussi de revendications et, aujourd'hui, en vous entendant, nous constatons qu'il n'y a rien de rassurant. Il n'y a aucune réponse précise. L'on sait que la Commission communautaire française

manque de moyens mais je ne vois pas quels sont les choix opérés pour demain, quelles sont les demandes qui ont été avancées et quels sont vos besoins précis.

Au moment de la Fête de la Communauté française, nous avons pu lire et entendre l'appel au secours de différents mandataires de la majorité face à la situation financière difficile, voire dramatique de la Commission communautaire française.

Dans la presse du 26 septembre, après le refrain habituel chargeant le MR de tous les maux, du CIVA (Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage) à la politique des personnes handicapées, la ministre du Budget affirme que la Région de Bruxelles-Capitale doit nous aider.

Dès juillet 2004 - il y a près d'un an et demi donc - nous avons pointé l'erreur fondamentale de la nouvelle majorité, à savoir de ne pas avoir négocié un refinancement de la Commission communautaire française au moment de la constitution des gouvernements. Il y a un an et demi, la nouvelle majorité PS-cdH-Ecolo a spéculé sur les négociations Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV) en attendant, je présume, une manne du fédéral. Nous avons, il est vrai, participé à BHV et nous avons tout fait pour qu'il y ait un refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale, tout en défendant de manière très stricte les droits des francophones de la périphérie.

Spéculer, il y a un an et demi, sur cette seule négociation institutionnelle et sur ce qu'elle pourrait rapporter était évidemment un jeu dangereux dont sont directement victimes tous les services développés ou subventionnés par la Commission communautaire française et dont sont victimes aussi tous les bénéficiaires bruxellois de ces différents services.

Aujourd'hui, ce que l'on pouvait craindre est arrivé. Négocier à présent lorsque les francophones sont demandeurs, revient à se mettre en situation de grande faiblesse. Nous avons tous lu, il y a quelques semaines, avec intérêt ou effroi peut-être, les déclarations du ministre bruxellois Vanhengel.

La première question que nous nous posons porte sur cette aide demandée par le gouvernement et par le président du Parlement à la Région de Bruxelles-Capitale. Quelle est la réponse de la Région ? Pour 2006, le trou financier annoncé dans la presse par la ministre du Budget serait de 30.000.000 d'€. A quelques semaines du dépôt du budget, ces chiffres sont-ils confirmés ?

Le débat d'hier, à la Région, sur les déclarations du ministre Vanhengel et de Mme Grouwels, selon lesquelles pas un franc flamand ne servirait aux politiques francophones était symptomatique et très intéressant. Symptomatique parce que vous n'étiez pas là, Monsieur Cerexhe. Mme Huytebroeck n'était pas en séance non plus, alors que l'on évoquait clairement le non-marchand et la demande de la Commission communautaire française. Il était aussi intéressant d'entendre M. Vanraes et Mme Quix confirmer les propos du ministre Vanhengel.

Le ministre Picqué a dit hier que "la demande à traiter par le gouvernement régional reste trop imprécise", que "lorsqu'un gouvernement demande de l'argent à un autre gouvernement, il faut d'abord que la discussion s'épuise dans le premier gouvernement".

Où en êtes-vous au niveau du gouvernement de la Commission communautaire française ? Que demande le gouvernement ? Selon M. Picqué, la discussion n'est pas terminée. Vous nous avez dit ce matin que l'évaluation était faite, que tel et tel point étaient parfaitement acquis. Vous nous avez rappelé les chiffres qui avaient déjà été annoncés en juin dernier, par rapport au non-

marchand précisément. Où est le problème et que faut-il encore épuiser comme discussions au sein du gouvernement ?

Quelle est la demande de ce gouvernement pour compléter et finaliser les accords 2000-2005 ? Quelles sont vos demandes précises pour 2006 ? La cohésion sociale est-elle aussi couverte ? Je ne vous ai pas entendu formuler de réponse à ce sujet. Vous dites que vous allez essayer, par rapport à la cohésion sociale, d'intégrer progressivement ce pôle dans le non-marchand. Que cela représente-t-il en chiffres ?

Après s'être tournée vers la Région de Bruxelles-Capitale dans la presse, y compris ce matin, la demande de solidarité émise par la majorité se dirige vers les deux autres partenaires de l'espace francophone, la Région wallonne et la Communauté française. J'ai lu que certains, effectivement, tiraient sur les accords de la Saint-Quentin. Même Philippe Moureaux s'y met en demandant un peu de compréhension à Marie Arena, ce qui serait "formidable", dit-il.

Vous avez semble-t-il, Monsieur le Ministre-Président, écrit à Marie Arena et au ministre-président wallon, qui était encore Jean-Claude Van Cauwenberghe. J'aimerais savoir, au début de cette nouvelle session, quelle est exactement la demande que vous leur avez adressée. Avez-vous parlé d'une révision de la clé de répartition 77-23 comme certains des membres de votre majorité l'ont avancé ? Des réponses vous sont-elles déjà parvenues, vous permettant de savoir comment vous allez travailler, durant cette seconde année de votre législature ?

Vous avez évoqué le renforcement des liens entre la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne. Je ne peux, vous vous en doutez, que m'en réjouir. Vous avez dit que, pour la première fois, les gouvernements s'étaient réunis au cours de séances communes. Nous allons rectifier. Ce n'était pas la première fois que les gouvernements se réunissaient.

Cela fait des années, heureusement, que les gouvernements francophones travaillent en commun ! Par exemple, j'ai même retrouvé des questions orales adressées par M. Denis Grimberghs à la Communauté française. Elles portaient notamment sur la culture, l'enseignement ou l'intégration des enfants dans l'enseignement, questions qui ont même débouché sur un accord de coopération. Je trouve donc comique d'affirmer que c'est la première fois que l'on traite de ces sujets. A d'autres !

Ce que vous auriez pu dire, c'est qu'en un an et demi, la Commission communautaire française n'a eu qu'une réunion conjointe avec la Communauté française et la Région wallonne. C'est peu quand on se souvient des grandes déclarations de M. Elie Di Rupo et de Mme Joëlle Milquet en juillet 2004, qui parlaient de transversalité et de gouvernement conjoint. Dès le départ, il a fallu constater que les Bruxellois étaient mal représentés au sein du gouvernement de la Communauté française et que, si les doubles casquettes étaient nombreuses entre Région wallonne et Communauté française, il n'en était rien du côté bruxellois.

Mme Marie Arena, mardi en séance plénière, et vous-même aujourd'hui, vous nous annoncez une réunion pour le 25 novembre prochain, si je ne me trompe. La déclaration de l'union en début de session devrait servir à nous apprendre quels sont les points qui seront soulevés lors de cette réunion. Les questions de "compréhension" comme les appelle Philippe Moureaux, de discussion de la solidarité intrafrancophone seront-elles évoquées ? Vous n'en avez rien dit.

En marge des difficultés financières de la Commission communautaire française, le fonctionnement institutionnel d'une

meilleure solidarité entre francophones a aussi été mis en avant. La ministre Arena a plaidé le 27 septembre pour des ministres bruxellois francophones à double casquette. L'idée d'un seul gouvernement francophone rassemblant les ministres wallons et les ministres bruxellois francophones a aussi été remise en avant. Qu'en est-il ? Ces sujets seront-ils également évoqués ? Vous n'avez pas du tout parlé de ces mécanismes institutionnels qui pourraient renforcer la solidarité ? Est-ce inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion ? Quel est l'avis du gouvernement sur ces doubles casquettes possibles ?

Le MR a toujours veillé à ne pas prendre les francophones de Bruxelles en otage et à donner les moyens nécessaires aux politiques menées au sein de la Commission communautaire française. Il est vrai que les accords du non-marchand de 2000-2005 étaient généreux. Comme vous l'avez dit, cet accord est effectivement généreux et l'ancienne majorité a été de l'avant, alors même qu'il aurait peut-être fallu attendre. Il fallait cependant montrer l'exemple et prendre conscience des besoins de ce secteur.

Par rapport au non-marchand, j'ai bien entendu les évaluations. Vous avez dit ce qu'il manquait par rapport à l'accord 2000-2005, qu'il nous fallait environ huit millions par an à partir de 2006. Comment progressent les négociations relatives au nouvel accord à partir de 2006 ?

Les demandes sont nombreuses, les courriels affluent, je vous l'ai dit. Chez vous aussi, j'espère. Vous avez plus de clés en main que nous. Quel est l'agenda très précis et comment avancer dans ce dossier afin de conclure un nouvel accord ? Vous annoncez une table ronde avec la Communauté française et la Région wallonne. Quel est l'agenda prévu ? Et quelles méthodes seront mises en oeuvre ? Je ne vais pas analyser point par point toutes les questions que vous avez soulevées et chaque point des politiques de la Commission communautaire française. M. Draps interviendra tout à l'heure sur les questions de politique des personnes handicapées. Je voudrais juste encore aborder deux points.

D'une part, la formation professionnelle et le point essentiel que cela représente pour l'insertion professionnelle des chômeurs bruxellois. Il est vrai qu'un effort a été fait. De l'argent est arrivé de l'Union européenne. C'est positif. Des moyens nouveaux sont affectés à la formation professionnelle. Mais je pense qu'il reste pas mal d'huile à mettre dans les rouages entre les différentes institutions, entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française, entre la Communauté française et la Commission communautaire française.

Au mois de juillet quand, en groupe, nous nous réunissions pour faire le bilan d'un an de législature, tout le monde a déposé des questions écrites. Je trouve cela tellement comique que je me permets de le dire. M. Jacques Simonet a posé des questions, reprenant point par point la déclaration gouvernementale sur le renforcement des partenariats existants avec une série d'organismes. Il interroge le ministre sur le renforcement des collaborations structurelles entre l'ORBEm et Bruxelles Formation et la mise en œuvre de l'accord de majorité du Gouvernement de la Commission communautaire française à ce sujet.

Réponse de la ministre : "J'ai le plaisir de vous faire savoir que j'ai transmis votre question à mon administration, en lui demandant de me fournir des éléments de réponse précis dans les meilleurs délais". Il me semble que confier le fait de répondre à l'administration est...

(Rumeurs)

La question était "Comment appliquez-vous le programme gouvernemental ?" Ce n'est pas, me semble-t-il, à l'administration de répondre à la question politique quant à savoir comment avance l'application de liens entre l'ORBEm et Bruxelles Formation.

Je trouve qu'il y a là des choses à décoincer. Vous avez insisté, dans le chapitre sur la formation professionnelle, sur les formations de base et ici la collaboration avec la Communauté française manque singulièrement de ressort, de même que les collaborations entre enseignement technique et professionnel, le milieu économique de l'emploi à Bruxelles et la formation professionnelle.

Quant à la fonction publique, on se souviendra de la Fête de la Communauté française qui fut quelque peu chahutée, perturbée par les revendications du secteur. Vous en dites très peu alors que l'administration est un pôle essentiel et que les demandes sont importantes. C'est assez décevant et l'on ne voit guère comment on va pouvoir répondre à ces questions.

Je trouve surtout que vos phrases génériques telles que "l'on collabore mieux avec la Communauté française" ne se ressentent pas dans des points précis comme celui de la fonction publique. Il y a des avancées très claires entre les administrations de la Communauté française et de la Région wallonne en termes de mobilité, d'informatisation, etc. Mais l'on ne voit rien avancer au niveau d'une telle collaboration entre la Communauté française et la Commission communautaire française.

Par ailleurs, concernant le mot que vous avez eu pour la périphérie à la fin de votre intervention, je vais reprendre ce que M. Grimberghs vous a dit après votre déclaration : "C'était très bien. Tu as même eu un mot gentil pour la périphérie". Oui, c'était vraiment gentil. Vraiment gentil de penser à la périphérie au travers de trois phrases à son sujet, c'est bien.

Par contre, durant cette première session, M. Doukeridis nous a offert deux repas auxquels participaient des représentants de la périphérie. "*Punt aan de lijn*".

C'est bien, mais je n'ai pas entendu un seul mot sur la relance d'une commission de coopération, sur l'institution d'un dialogue avec les francophones, mandataires ou utilisateurs de services francophones bruxellois, domiciliés en périphérie. C'est le silence complet sur la possibilité de leur apporter une aide. Cette demande de disposer d'un lieu de soutien politique, de soutien administratif pour les associations culturelles, pour les mandataires reste latente. Le Collège de la Commission communautaire française reste muet, ce qui est fort dommage.

Cette seconde année de législature s'annonce sous des auspices très difficiles pour la Commission communautaire française. Le discours de ce matin de notre ministre-président n'est en rien rassurant. Il s'agit d'un catalogue d'intentions, sans montrer de disposition à faire des choix nets. Se diriger vers la Région ? Où en sommes-nous ? Personne ne sait. Vers la Communauté ? On ne sait pas.

A mon sens, le Collège a commis une erreur fondamentale en juillet 2004 en n'allant pas négocier. À présent, nous nous trouvons à nouveau devant une absence de volonté francophone de défense des politiques francophones de la Commission communautaire française. On pointe des dépenses « somptuaires » réalisées envers le CIVA, le Théâtre des Martyrs, etc. "Il faut s'en débarrasser, confier l'exercice de certaines compétences à la Région plutôt que de les garder à la Commission communautaire française", disent certains. Il existe un réel danger à vouloir continuer cet exercice.

Lors de la Saint-Quentin, on a confié l'exercice de compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française. Maintenant, on veut passer de la Commission communautaire française à la Région de Bruxelles-Capitale. Un danger très clair menace les politiques francophones bruxelloises, la Commission communautaire française et ses institutions.

Des pôles comme le CIVA, comme le Théâtre des Martyrs, comme les musées appartenant à la Commission communautaire française sont aussi des lieux de création, des lieux de rencontre, des lieux d'écoute. Il me semble important que la Commission communautaire française dispose de tels lieux et ne les confie pas à d'autres d'un revers de la main. Dès que cela coûte trop cher, on l'envoie ailleurs.

Qu'il y ait des collaborations, qu'il y ait des subsides venant de la Région, peut-être du fédéral, mais aussi de la Communauté française pour de tels lieux, c'est évident. Le CIVA collabore clairement avec La Cambre, l'Institut supérieur d'architecture, et il faut pouvoir continuer cette politique francophone de vue architecturale sur la ville.

Notre groupe trouverait vraiment dommageable que la Commission communautaire française liquide son patrimoine, ses bâtiments de valeur, ses lieux de réflexion et de création pour combler la carence de ce gouvernement en juillet 2004.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Permettez-moi tout d'abord de faire la mise au point suivante. La Commission communautaire française est bien une entité fédérée à part entière qui dispose à ce titre d'un pouvoir décentralisé. Il n'est donc pas judicieux de déclarer qu'elle "permet à la Communauté française d'exercer ses compétences sur le territoire bruxellois".

Mme Caroline Persoons (MR). - C'est la seule chose que j'ai trouvé de bien dans ce que le ministre-président a dit ce matin.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS). - Si mes souvenirs sont bons, en 1993, les décrets de transfert de compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française ont même permis de soulager les finances de cette Communauté.

Cette précision étant faite, j'en viens maintenant au coeur de ce qui préoccupe le groupe socialiste dans la déclaration gouvernementale. Ce n'est un secret pour personne, la situation financière de la Commission communautaire française est inquiétante. En effet, son budget est étié étant donné qu'elle ne dispose pas de pouvoir fiscal et que ses recettes proviennent essentiellement des autres niveaux de pouvoir. Elles ne peuvent donc être facilement augmentées.

Or, les besoins auxquels elle doit répondre, eux, ne cessent d'augmenter dans une Région où la dualisation de la société s'accroît. Jusqu'à présent, la Commission communautaire française disposait d'une trésorerie qui lui permettait d'équilibrer ses comptes et de mener de nouvelles politiques.

Aujourd'hui, cette trésorerie est épuisée. Il est de notre devoir d'être d'autant plus responsables dans nos choix budgétaires et de veiller à définir des priorités.

Pour le groupe socialiste, la revalorisation du secteur non-marchand est un des enjeux majeurs de la législature. Nous sommes, en effet, particulièrement attachés à cette amélioration des conditions de travail et du statut des travailleurs parce qu'elle permet de garantir de meilleurs services à la population et ce, dans tous les secteurs concernés par les compétences de la

Commission communautaire française. C'est aussi l'autre aspect de cette problématique. Non seulement on améliore la condition des travailleurs mais ce sont aussi des travailleurs dans tous les secteurs de la Commission communautaire française.

Dans ce dossier, encore plus que dans les autres, il importe de se fixer des objectifs prioritaires puisque la réalité financière est ce qu'elle est. La priorité est pour nous de finaliser l'application de l'accord 2000-2005 et de l'étendre au secteur de la cohésion sociale, conformément à l'accord de gouvernement. Cela ne veut pas dire que le reste ne se fera pas mais ce secteur précis est pour nous prioritaire.

Selon les estimations connues, nous devons disposer d'environ 5 millions d'€ supplémentaires par an pour arriver à rencontrer cet objectif-là. La déclaration évoque à ce sujet la piste d'une prise en charge par la Région. Je réitère donc la question que je posais hier au parlement régional, et ce n'est pas par hasard si dans ce débat ce sont les chefs de groupe au Parlement francophone bruxellois qui sont montés pour faire le lien entre les besoins de la Commission communautaire française et les capacités éventuelles de la Région.

Ma question d'hier était la suivante : si c'est la Région qui finance la Commission communautaire française, qu'on me dise au moins au détriment de quelles autres politiques régionales cela se fera. Qu'on ne se lance pas dans des déclarations au sujet d'un éventuel refinancement de la Commission communautaire française par la Région sans en détailler les conséquences pour la Région. Je ne dis pas que ce ne doit pas se faire. Je dis que lorsque l'on débloque à la Région les moyens nécessaires pour financer la Commission communautaire française, il faut aussi nous indiquer les conséquences éventuelles pour la Région et comment ces conséquences seront gérées.

Pour l'heure, laissons les négociations budgétaires se poursuivre. Il sera de notre ressort de nous prononcer sur les solutions proposées. Mais sachez que nous serons attentifs à ce sujet.

Au chapitre des priorités, le renforcement de la formation professionnelle reste aussi l'objectif premier de cette législature. Vous l'avez rappelé dans votre déclaration. A nos yeux, c'est fondamental. Nous sommes donc heureux de constater que l'effort budgétaire en la matière sera maintenu. C'est du moins ce que vous nous annoncez.

En effet, la diversification et l'offre de formation est indispensable dans une Région où le taux de chômage est très élevé et s'explique, notamment et surtout, par la sous-qualification des demandeurs d'emploi bruxellois.

Les problèmes sociaux et de santé auxquels les services de la Commission communautaire française doivent répondre sont d'ailleurs aussi liés à ce problème d'emploi. Mon groupe insiste pour qu'une attention particulière soit accordée à la coordination de la politique de formation avec celles qui sont menées par la Région dans le cadre du Contrat pour l'économie et l'emploi.

Le cdH nous a également parlé de la nécessité de nouer des collaborations et des synergies pour permettre de dégager des moyens indispensables de financement de l'accord du non-marchand. C'est clairement un secteur dans lequel il va falloir que la ministre de la Formation et le ministre de l'Emploi collaborent pleinement.

Un autre chantier primordial et qui nous tient particulièrement à coeur est, bien entendu, la mise en oeuvre du décret relatif à la cohésion sociale. Notre institution s'est mobilisée depuis ses origines afin d'oeuvrer à la cohabitation des communautés locales et, ainsi, à l'amélioration de la qualité de vie des habitants dans

toute leur diversité culturelle. C'est aussi cela, la Zinneke Parade... Ce n'est pas que l'aspect "français-flamand".

Nous nous réjouissons plus particulièrement de la programmation quinquennale prévue par le nouveau décret qui permettra aux travailleurs de terrain de développer des projets à long terme plus adaptés aux exigences de ce travail de proximité.

Par ailleurs, le dispositif novateur de ce décret permettra, par la fusion des programmes anciennement consacrés aux communes et aux associations, d'envisager une utilisation plus cohérente des crédits.

En matière d'action sociale, je relève deux innovations importantes en faveur de la qualité de vie des familles. D'abord, la future reconnaissance décrétable par la Commission communautaire française des Espaces Rencontres qui leur donnera la place qu'ils méritent dans le paysage institutionnel. Il s'agit en effet d'un outil précieux favorisant le maintien du lien familial entre enfants et parents en situation de détresse. Nous attendons surtout avec impatience l'entrée en vigueur des arrêtés d'application du nouveau décret concernant les infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Les parents à la recherche d'une crèche pour leurs enfants sont en effet confrontés depuis de nombreuses années au problème récurrent du manque de places.

Bien sûr, notre compétence en la matière est limitée aux infrastructures et ce nouvel investissement ne prendra toute son ampleur que s'il s'accompagne du recrutement de personnel supplémentaire. A cet égard, l'accord de gouvernement régional prévoit l'octroi d'un certain nombre de postes ACS au secteur de la petite enfance. Nous veillerons donc à l'application effective de cette mesure.

Pour le reste, je ne me livrerai pas à un commentaire fastidieux et inutile de tous les points abordés dans la déclaration de politique générale. Nous nous prêterons à un exercice minutieux d'analyse systématique des différents programmes lors de l'examen du budget 2006. Mon groupe insiste à ce sujet pour que le gouvernement transmette dans un délai raisonnable les documents préparatoires à la discussion budgétaire en ce compris des fiches justificatives précises. Plus le budget est étriqué, plus les marges sont étreintes, plus il convient d'analyser le budget dans le détail.

Faisons en sorte que la Commission communautaire française soit un outil aussi efficace que possible mis à disposition des Bruxelloises et Bruxellois, et non pas un organe créant artificiellement sa fonction ou se soûlant de discours pour masquer ses impuissances.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps (MR). - Monsieur le Ministre-Président, j'ai écouté attentivement votre déclaration de ce matin, tantôt dans le détail, comme pour ce qui concerne la formation, tantôt de manière plus elliptique comme lorsque vous avez parlé de Télé Bruxelles. A ce sujet, il faut bien avouer que l'inadéquation de la programmation fait aujourd'hui la part de plus en plus belle et laisse un champ de plus en plus libre à TV Brussel auprès du public bruxellois.

Vous avez passé en revue toutes les compétences de l'institution que vous présidez. Je vous adresserai le compliment d'avoir prononcé votre discours avec nettement plus de conviction et nettement moins de lassitude dans la voix que votre collègue, à la

Région. Le discours que vous avez prononcé est très consensuel et n'a heurté personne parmi les membres des groupes démocratiques de notre Parlement. Chacun peut souscrire individuellement à vos objectifs et à la rigueur, le discours que vous avez prononcé aurait pu l'être par plus d'un parmi nous.

Le seul problème - et Mme Persoons l'a souligné il y a un instant - réside dans le fait que fondamentalement, vous n'avez pas les moyens de vos politiques. Je ne dis pas que vous en êtes responsable. Vous vous débattez dans une situation complexe, caractérisée par l'absence de capacité d'emprunt et de pouvoir fiscal.

Contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres institutions publiques, vous n'avez pas même le choix de la fuite en avant. Vous ne pouvez pas creuser un trou budgétaire en comptant sur vos successeurs pour le combler. Vous n'avez pas ce choix-là.

Personnellement, je n'ai pas participé aux accords du non-marchand mais ils ont été très généreux à Bruxelles. Tout à l'heure, M. Cerexhe a rappelé la différence entre ces accords négociés à la Commission communautaire française, à la Communauté française et à la Région wallonne. Cette dernière a en effet hérité de ces compétences au même titre que nous. Il est très clair que l'accord bruxellois est particulièrement généreux.

Je vous confierai d'ailleurs que, lorsque je gérais la politique de l'aide aux personnes handicapées, je me suis souvent trouvé devant des personnes qui recevaient au sein de leur institution des augmentations salariales auxquelles elles ne s'attendaient pas.

Elles étaient très surprises de voir le taux d'augmentation de leurs rémunérations et avaient parfois la bonne foi et la naïveté de m'en faire part.

M. Denis Grimberghs (cdH). - De vous remercier.

M. Willem Draps (MR). - Pas du tout puisque je suis arrivé au gouvernement trois mois après la conclusion de ces accords. Le parti de Mme Dupuis et de M. Kir participait à la négociation au premier chef, puisqu'il assurait à la fois la présidence du Collège et la responsabilité du budget. N'étant pas présent à cette table de négociation, je n'en connais pas le déroulement. Je suis d'accord avec M. Cerexhe pour dire que l'accord bruxellois est plus généreux que l'accord de la Communauté française et l'accord de la Région wallonne.

Aujourd'hui, nous devons assumer cette réalité. Au moment où l'on annonce l'arrivée d'un nouveau cahier de revendications pour un nouvel accord du non-marchand 2006-2010, où l'on annonce des manifestations et de nouvelles revendications, cela peut laisser rêveur.

Deux possibilités s'offraient à vous.

- Profiter de la circonstance de cette rentrée et de votre déclaration pour lancer un véritable appel au secours et solliciter une solidarité des deux institutions qui nous sont les plus proches dans ce pays : la Communauté française et notre Région. Je ne vous ai pas entendu lancer un tel appel aujourd'hui. Votre discours aurait dû être construit sur une autre base puisque vous avez très logiquement dit que, toutes choses restant égales, nous allions poursuivre toutes nos politiques.
- Tirer les conséquences de cette impasse budgétaire et opérer des choix douloureux, en recentrant par exemple l'institution sur ses compétences décrétables qui sont des compétences éminemment sociales et qui sont prioritaires à mes yeux.

Je n'ai entendu ni l'une ni l'autre possibilité. Vous semblez vouloir pérenniser l'ensemble du passé de l'institution, y compris sa partie la plus discutable, à savoir les pratiques héritées de la défunte Commission française de la Culture (CFC) qui consistent en un saupoudrage extrême notamment en matière culturelle.

(Colloques)

M. le Président. - La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps (MR). - Le secteur de l'aide aux personnes handicapées absorbe un tiers du budget. Par ailleurs, s'ajoute une problématique qui s'est accrue au fil des années bien qu'elle ne soit pas fondamentale. Il s'agit de la récupération des sommes dues par la Région wallonne en matière d'exécution de l'accord de coopération sur la libre circulation des personnes handicapées. Cette somme s'élève à plus de 10 millions d'€.

En 1997, on a procédé à l'évaluation du coût de la mise en oeuvre de cet accord pour chacune des deux Régions. Pour cette seule année, le solde positif s'élevait pour la Région de Bruxelles-Capitale à 1.887.569 €. Rien n'indique que la balance ait été positive pour les années subséquentes. J'ai tenté pendant deux ans d'initier un dialogue avec M. Detienne en charge de cette compétence à Namur, lequel n'a jamais répondu ni fait connaître sa position en la matière.

Depuis le changement d'interlocuteur, rien n'a changé.

A mon avis, il s'agit d'un montant cumulé relativement important qui permettrait certainement de rééquilibrer des politiques dans ce secteur. D'autre part, et c'est plus préoccupant, les arrêtés d'exécution du décret de 1999 sur les personnes handicapées ont été pris conformément à ce qui était inscrit dans la déclaration gouvernementale sous la précédente législature.

Ces arrêtés, dans le domaine fondamental des centres d'hébergement et des centres de jour auxquels vous avez fait allusion, prévoyaient très clairement une modification complète du système de subventionnement. La logique de subvention aux institutions était remplacée par un système de subvention individualisée en fonction d'un cadastre totalement objectif, fait par les services universitaires, "du degré de dépendance de chacune des personnes handicapées accueillies dans ces centres". Les périodes de transitions sont toujours difficiles en l'espèce mais globalement l'ensemble des arrêtés étaient conçus non pour créer de l'emploi supplémentaire dans le secteur, pas pour que le secteur coûte plus cher, mais simplement pour passer d'une logique à une autre avec un surcoût effectif pendant une période de transition de six mois.

Le calendrier des assemblées fait en sorte que mon interpellation à Mme Huytebroeck sera probablement inscrite lors de la prochaine séance publique dont la date n'est pas encore connue. Il est assez extraordinaire d'apprendre aujourd'hui qu'alors que la période de six mois eut dû s'achever au plus tard à la fin de l'année 2004, nous sommes aujourd'hui à la fin de l'année 2005 et que l'on continue à travailler exactement de la même manière dans les deux secteurs. Ce qui eut dû être supprimé ou transféré comme emplois - le principe étant de travailler en enveloppes constantes - continue aujourd'hui à exister. Entre-temps ont été créées les fonctions d'encadrement nouvelles nécessitées par le passage aux normes individuelles.

On rentre là dans un dossier fort technique et précis et je poserai donc les questions adéquates à votre ministre compétent en la matière. Dans ce secteur, il est un peu trop facile de dire que l'on a été trop généreux dans le passé alors que, parallèlement, au cours d'une émission récemment consacrée à Cap 48 - qui a permis de récolter des montants bien inférieurs à ceux que nous

doit la Région wallonne pour la simple exécution de l'accord de coopération - on se dit qu'il n'y a jamais assez d'argent pour les personnes handicapées, que l'on est jamais assez généreux et où l'on tient un discours d'une rare démagogie alors que ce n'était absolument pas le propos lorsque les arrêtés d'exécution du décret de 1999 ont été pris. On veut imputer la responsabilité des difficultés budgétaires à une politique adaptée qui a été menée pour mettre en oeuvre le décret sous la précédente législature, sans aucune volonté d'augmenter le volume de l'emploi, donc les coûts, dans le secteur concerné.

M. le Président. - La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, d'emblée, au nom de mon groupe, je dois vous dire toute notre satisfaction à l'écoute de votre déclaration gouvernementale.

Cela tranche sans doute avec les propos de Mme Persoons. Il faut bien dire que le prisme à travers lequel nous avons entendu votre déclaration est un prisme nettement distinct. Nous l'avons analysé à la fois à travers cette année qui s'est écoulée et à travers des perspectives d'avenir que vous nous proposez et non pas en fonction d'une actualité brûlante. Mais vous n'avez pas été sans complaisance non plus. Vous vivez des difficultés qui sont les nôtres, que vous avez rappelées et qui sont susurrées sans arrêt par l'opposition.

En juillet 2004, lors de l'installation du Collège, vous aviez tenu des propos enthousiastes tant la route qui s'ouvrait devant vous était large et les perspectives pleines de promesses pour répondre à ce que nous appelons le "bien-être" des Bruxellois francophones. Pour ne pas dire, dans de nombreux cas concrets, des Bruxellois tout court.

Vous aviez, comme aujourd'hui, entamé votre antienne par un large pan consacré à la formation professionnelle, faisant de cet enjeu le bras armé de toute votre politique. Votre discours rivetait une logique imparable selon laquelle le bien-être des Bruxelloises et des Bruxellois commence par l'accès au travail, accès dont la première clé est précisément la qualité de la formation professionnelle.

Je voudrais rappeler ici les propos évoqués par M. Charles Lejeune, voici quelques jours, lors de son audition par la commission de la Santé : "Une politique de santé, disait-il, en l'occurrence une politique de santé mentale qui se voudrait vraiment pertinente, commence par répondre aux besoins fondamentaux de tout citoyen : bénéficier d'un logement et avoir un travail".

Ce sont vraiment les deux "mamelles" du bien-être de tout être humain. Nous comprenons bien toute l'importance que vous accordez à cette formation professionnelle. Evidemment, une équation reste difficile à réaliser : permettre de réunir l'ensemble de l'offre par rapport à la demande. Je veux simplement faire référence ici à une enquête récente qui a été publiée dans *"Le Soir"*, à propos de l'avis du patronat qui relayait le constat, toujours navrant pour les responsables politiques et ceux qui s'occupent de la formation professionnelle, que l'hiatus reste grand entre les besoins de l'entreprise - évidemment dans des niches très spécifiques - et la formation professionnelle.

Il s'agit donc d'un défi quasi permanent qui consiste à répondre aux besoins du monde du travail. On ne pourra le faire qu'en multipliant et en renforçant l'ensemble des contacts des responsables de Bruxelles Formation et de tous ceux qui gèrent ce dossier, avec les représentants du patronat, tous secteurs confondus. Dans votre déclaration vous avez aussi fait référence

à un élément tout aussi fondamental à Bruxelles, il s'agit de la maîtrise du néerlandais.

Il y a quelques mois, nous visitons, à l'initiative de Mme Dupuis, un centre de formation. Nous avons eu l'occasion de rencontrer le formateur responsable d'une filière technique, liée à la gestion du câblage électronique ou électrique des appareils de réfrigération - je ne maîtrise pas totalement ces aspects. Son constat était accablant. Il disait que, à partir du moment où les gens qu'il forme maîtrisent le néerlandais, le taux d'emploi est quasiment de 100%, pour la bonne et simple raison que, dans ce secteur, les entreprises qui embauchent soit sont installées en Flandre soit ont une partie importante de leur clientèle en Flandre.

Nous sommes donc particulièrement attentifs au renforcement de toutes les initiatives de la Commission communautaire française, à tous les échelons, permettant l'acquisition du néerlandais.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, vous avez longuement évoqué le thème de la santé. Cela tranchait radicalement avec votre déclaration d'il y a un an. J'avais, il est vrai, manifesté une certaine impatience parce que j'estimais à l'époque que ce volet méritait une attention plus soutenue. En une année, le travail que vous avez réalisé est remarquable.

Oui, Monsieur Madrane, car c'est à l'initiative du ministre-président que nous avons lancé cette opération d'évaluation des décrets "toxicomanie" et "santé mentale". Mais il est exact que c'est un travail mené de concert sous la houlette de Mme Magda De Galan. Ce travail d'évaluation nous a permis de nous approprier davantage ces questions complexes relatives à la santé mentale et à la toxicomanie.

Cela a permis avant tout de donner la parole à l'ensemble des acteurs de ce secteur, faisant là une oeuvre de démocratie remarquable. Nous devons souligner, à l'actif de tous les orateurs, que l'ensemble des propos qui ont été tenus se sont faits en dehors de toute logique de revendication pécuniaire. Un sens de la responsabilité a animé les différentes personnes que nous avons eu l'occasion d'entendre jusqu'il y a quelques jours à ce propos.

Vous avez également souligné l'augmentation des moyens octroyés aux maisons médicales. C'est un élément fondamental et pour remettre ce paramètre en ligne avec les propos que nous avons entendus lors des auditions, les maisons médicales occupent une place de choix dans la médecine de première ligne que l'on juge largement aujourd'hui en état de carence dans le paysage bruxellois.

Or, ces maisons médicales offrent deux bénéfices importants : celui de permettre aux patients de recevoir des services de soins intégrés, qui épousent une logique de quartier, et celui de permettre aux prestataires de soins de travailler en équipe et en réseau, même si cette dernière notion peut être déclinée de façon différente en parlant des réseaux de santé.

Parallèlement, les maisons médicales et leur fonctionnement offrent des perspectives d'économie réelles en termes de soins de santé. Le réel problème - qui est une question fondamentale dès lors que l'on parle de soins de santé dans notre paysage institutionnel - c'est que l'INAMI récolte les bénéfices financiers de ces économies. C'est aussi un appel du pied pour renforcer l'ensemble des contacts avec les différents niveaux concernés en matière de santé et de santé publique.

A propos des personnes handicapées, j'ai noté que vous soutenez l'idée d'une évaluation du décret organisant les centres de jour et les centres d'hébergement. C'est une très large demande de l'ensemble du secteur lui-même qui se voit confronté à des

difficultés réelles face au dédoublement d'agréments pour effectuer par exemple une série d'activités ou d'initiatives. Je pense au simple fait pour une institution de partir en vacances. Doit-elle le faire sous la casquette "centre de jour" ou "centre d'hébergement" ou sous une double casquette ? Nous attendons une évaluation de ce décret pour pouvoir répondre aux demandes du secteur et aux initiatives portées.

Un autre volet dans le secteur des personnes handicapées concerne les entreprises de travail adapté.

Ces entreprises sont aujourd'hui écartelées entre une double logique. Une logique de marché puisque ce sont des entreprises au sens réel du terme. Elles produisent des services à apprécier dans un marché extrêmement concurrentiel et de plus en plus dur. Par ailleurs, elles ont une mission sociale fondamentale qui est leur première raison d'être, à savoir de permettre à des personnes fragilisées d'exercer un métier et de bénéficier de cette identité fondamentale qu'offre l'exercice d'une profession. Ecartelées entre ces deux logiques, les responsables des entreprises de travail adapté demandent qu'une réflexion soit menée sur le fait qu'elles sont toujours rattachées au système de la Commission communautaire française alors que dans les autres Régions, elles relèvent de l'économie sociale.

Monsieur le Ministre-Président, vous êtes aussi au niveau régional ministre de l'Emploi et de l'Economie. N'y a-t-il pas une réflexion à mener sur l'économie sociale et sur nos entreprises de travail adapté par votre cabinet toutes compétences rassemblées ?

A propos du tourisme, nous avons entendu à plusieurs reprises la ministre du Tourisme s'exprimer à propos des Assises du tourisme. Nous espérons que tout se déroule convenablement. Cependant, nous recevons peu d'informations sur le plan parlementaire quant aux retombées de ces Assises du tourisme.

Le tourisme est avant tout une matière transversale. Nous nous réjouissons que la plate-forme au sein du gouvernement rassemble l'ensemble des ministres et se partage les différentes compétences en cette matière. Il y a dix ans, certains ont mené une opération qui rassemblait l'ensemble des forces vives du tourisme bruxellois. Cette opération s'est concrétisée à travers le Livre blanc du Tourisme bruxellois. Celui-ci était censé décliner les axes majeurs du tourisme à Bruxelles pour les dix années à venir.

Les différents axes repris dans ce Livre blanc ont-ils fait l'objet d'une évaluation, à la fois par la comparaison des objectifs atteints par rapport aux objectifs énoncés et par l'appréciation de ce qui a émergé en dehors de toute idée préalablement conçue, en fonction des circonstances et autres initiatives nouvelles ?

Il me semble important de réaliser ce travail d'évaluation car il permet de comprendre la dynamique du fonctionnement des différents acteurs à Bruxelles et surtout, il est nécessaire à la crédibilité et à la pertinence de la mise en oeuvre d'un nouveau plan bruxellois de développement du tourisme. C'est aussi un élément important.

A propos des services d'aide familiale - ce n'est pas la première fois que nous en parlons, n'est-ce pas Madame Braeckman ? - ils ont déjà fait l'objet de plusieurs interpellations ici. Nous voyons et apprenons à la lecture de votre déclaration gouvernementale qu'une initiative importante sera prise d'ici peu. Vous annoncez une réforme de la réglementation, voire une nouvelle législation, pour subventionner ce secteur. Ce dernier est, je le rappelle, extrêmement important en termes de mises à l'emploi puisque quasiment 95% des personnes sont formées à travers les filières internes de formation des différentes structures chargées des aides familiales. Il y a peu de filières professionnelles qui

peuvent s'en targuer, mises à part celles que j'ai citées tout à l'heure et qui comprennent des personnes qui maîtrisent la seconde langue nationale. Nous sommes donc particulièrement attentifs à ce dossier.

Concernant la cohésion sociale, le cdH veut une application correcte de notre accord de majorité. Même si nous avons des réticences sur ce décret qui a finalement été adopté en 2004, nous avons marqué notre accord pour que cette législation soit appliquée complètement. Nous entendons qu'elle le soit aussi correctement. Si le bénéfice du nouveau décret est de fixer des règles claires, d'assurer la transparence dans l'attribution des moyens, dans la fixation des critères d'évaluation, nous ne pourrions nous satisfaire d'une application bancale de ces nouvelles dispositions qui n'atteindraient pas ses objectifs.

Les contrats communaux qui seront, comme le dit M. le ministre-président, finalisés en 2006 le seront pour cinq ans mais, en grande partie, sur la base de l'ancien système prévu par les circulaires PIC. En effet, le Conseil d'Etat vient seulement de rendre son avis sur l'arrêté d'application du décret qui fixe la procédure à suivre pour l'établissement de ces contrats et les modalités de la concertation locale. Cette dernière et le Conseil consultatif procèdent, pour l'instant, à cette analyse.

Oui, la programmation quinquennale pourrait permettre aux opérateurs de ces secteurs d'envisager l'avenir avec plus de sérénité mais cela doit se faire dans la clarté et en accordant un délai suffisant à tous les partenaires potentiels.

Du côté de la fonction publique, je dois reconnaître avoir été particulièrement marqué par notre rencontre avec les délégations du personnel, nettement étoffées puisque des membres du personnel de la Commission communautaire française étaient aussi présents. A mon avis, ils ont dû faire la tournée de l'ensemble des partis politiques.

Nous réclamons à la fois un règlement de travail - élément fondamental - une clarification des statuts et un organigramme clair. C'est l'ABC de la gestion de toute institution, de toute organisation en termes de personnel. Nous pouvons comprendre que le poids de l'Histoire explique une série de balbutiements sur différents aspects. Nous avons bien compris que votre volonté était de mettre un terme au brouillard constaté et vécu par une série d'acteurs. Nous attendons simplement l'agenda de cette clarification. Si vous pouviez nous rassurer à ce propos, cela serait utile dans ce registre important qu'est la motivation de l'ensemble du personnel.

J'en viens maintenant à la question, qui reste délicate, du financement des accords du non-marchand. Le premier élément contraste assez bien avec ce qui a été échangé ces derniers jours dans cette enceinte, sous d'autres casquettes il est vrai. Mais vous savez que, cet hiver, la mode sera de mettre la schizophrénie institutionnelle au frigo.

Le premier élément que vous nous avez communiqué et qui constitue une bonne nouvelle est l'annonce selon laquelle le cadastre de la situation a été effectué et que les chiffres sont disponibles. Vous coupez là les ailes à un canard qui reprend de temps à autre son envol, à savoir "où sont les chiffres, comment peut-on évaluer la situation, etc." ? Ces chiffres sont aujourd'hui disponibles et c'est une excellente chose.

Nous sommes heureux d'apprendre que la majorité des points de l'accord ont été respectés. C'est fondamental. Seule reste à réaliser l'étude de faisabilité sur l'application de la loi fédérale relative au bien-être. Cette loi est importante parce qu'elle dicte toute une série de paramètres liés à la sécurité, à la santé et à l'hygiène au travail, à l'ergonomie, à la gestion et à la prévention

du stress au travail, aux conséquences des perturbations environnementales pour les travailleurs. C'est un ensemble de conditions directement axées sur les conditions de travail et l'organisation du travail de l'ensemble des travailleurs du non-marchand. Il est important de pouvoir trouver rapidement une solution à cet égard.

Vous parlez des divergences d'interprétation qui restent liées à l'application des accords sur les ACS (Agents contractuels subventionnés), les aides à domicile et les entreprises de travail adapté. Nous savons ce qu'il en est. Les secteurs concernés sont très clairs à ce sujet et des solutions doivent être rapidement trouvées. Il n'empêche que, globalement, l'ardoise reste excessivement lourde : 27 millions d'€ pour le passé et 8,6 millions d'€ pour l'avenir, de façon récurrente.

Concernant la dette de la Commission communautaire française, l'étude du professeur Deschamps nous dit que normalement, il n'y aura aucune embellie d'ici 2010. Nous continuerons avec un régime de dépenses linéaires. On sait très bien, l'histoire l'a démontré, que les programmes ne sont jamais linéaires. Si l'on prend simplement les quatre dernières années, la croissance des dépenses a été de 18%. Rêver à un processus de dépenses linéaires est une vue de l'esprit. Malgré cela, et avec une vue de l'esprit optimiste, on remarque que le déficit sera structurel au minimum jusqu'en 2010.

(Présidence: M. Paul Galand, doyen d'âge en séance, remplace M. Mahfoudh Romdhani)

On pourrait continuer à se lamenter, comme le fait le MR depuis des mois, en reprochant au gouvernement ce qu'il nomme "le péché originel". Celui-ci n'aurait pas négocié le refinancement de la Commission communautaire française lors de l'accord de majorité. Je ne vois plus aujourd'hui l'utilité de cet argument susurré comme une rengaine défraîchie. Elle permet à ses auteurs de se dédouaner de toute responsabilité en cette matière. J'ai rappelé hier, en séance du Parlement régional bruxellois, les péchés originels des accords du non-marchand auxquels le MR prenait largement sa part de responsabilité. Aujourd'hui, Madame Persoons, j'arrête. Le "ouf", c'est nous qui le poussons à votre égard. On peut longtemps continuer à s'invectiver, à se relancer la balle, se passer et se repasser la patate chaude. A un moment, il faudra décider, en personnes responsables. Et choisir, c'est renoncer. Contenter tout le monde est impossible.

Il s'agira de définir au plus tôt une méthode de travail, un agenda, un calendrier, sans tabou mais aussi sans flibuste. Une table ronde intersectorielle est une excellente initiative, réclamée par chacun, qu'il faut mettre en route sans plus tarder. Il n'y a pas d'autre issue à court terme. Il faudra faire appel à la manne régionale. La Région le sait aussi, puisque les accords du non-marchand prévoyaient expressément que le financement serait assuré par la Région. Ses responsables devraient arrêter de jouer à cache-cache.

Sur le plan structurel, mon groupe s'est exprimé récemment. Non pas, comme l'a dit Mme Persoons, sur la nécessité d'entamer un détricotage de la Commission communautaire française et un nouveau round institutionnel mais pour mettre en place davantage de synergies et d'intelligences entre les multiples casquettes institutionnelles cohabitant dans la Région. Le tourisme, la formation professionnelle, les entreprises de travail adapté et la politique de recherche sont notamment des domaines dont les intérêts dépassent largement le cadre de la Commission communautaire française et qui mériteraient l'ouverture à d'autres actionnaires qui tirent déjà leurs dividendes des politiques menées par la Commission communautaire française.

(Présidence: M. Mahfoudh Romdhani, troisième vice-président)

Nous plaçons aussi sans tabou pour la vente de ce bijou culturel, architectural et urbanistique que représente le CIVA (Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage) dont nous ne voyons pas la pertinence au sein de la Commission communautaire française.

Au-delà de la Région, nous en appelons également à davantage de synergies avec la Communauté française. Les propos que vous avez tenus ce matin à ce sujet sont rassurants. Nous sommes contents de voir que les contacts ont pris aujourd'hui un rythme de croisière qui se faisait largement attendre au début de cette législature, et qu'ils s'élargissent même à la Région wallonne.

La Commission communautaire française peut jouer un rôle important de courroie de transmission entre la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale. C'est vous qui pouvez porter ce rôle et c'est l'ensemble des Bruxellois qui en seront les principaux bénéficiaires.

Le groupe cdH se réjouit de voir enfin porté sur les fonts baptismaux ce fameux pacte associatif qui représente une initiative démocratique fondamentale puisqu'il permet à la fois au monde associatif de vivre et d'évoluer dans un cadre qui soit plus structuré, cadre auquel aura accès l'ensemble des citoyens, dans des démarches qui sont au bénéfice de tous les enjeux, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux ou humains, de l'ensemble de notre société.

Le groupe cdH soutiendra sans réserve l'action de votre gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo). - C'est avec grand intérêt que mon groupe a entendu votre projet pour les années 2005 et 2006; projet qui vient préciser les grandes priorités contenues dans l'accord de majorité.

Une des particularités de ce gouvernement est sa volonté de transcender les frontières institutionnelles qui ne sont jamais qu'un découpage qui sied peu à la résolution des problèmes des Bruxellois francophones. C'est ainsi que, d'entrée de jeu, vous évoquez les réunions conjointes entre le Gouvernement de la Commission communautaire française et celui de la Communauté française avec, à l'ordre du jour, des points tels que l'alphabétisation ou la lutte contre les assuétudes. Il s'agit là d'exemples.

Y a-t-il eu pour autant des réunions concernant la question de la contraception ? Les centres de planning viennent de publier deux manuels bien utiles à une époque où il semblerait que de nombreux jeunes soient sous-informés en ce qui concerne le contrôle de la fécondité.

C'est en tout cas ce qui ressort d'une étude menée par la Fédération laïque des plannings. Selon la presse, ces deux manuels ont été édités grâce au soutien de la Communauté française et de la Région wallonne. L'article de presse aurait-il toutefois omis erronément de citer la Commission communautaire française ? Quelle était la part prise par notre Commission dans ce problème qui amène trop de jeunes soit à une parentalité précoce ou à une IVG, qui n'est pas un acte anodin ? Je plaide pour une triangulation avec les plannings familiaux de la Région wallonne et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) qui dépendent de la Communauté française.

Un pacte associatif intra-francophone est en voie de concrétisation. Quelle méthodologie sous-tend la genèse de ce pacte ? Comment ce pacte s'élabore-t-il ? S'agit-il de textes martyrs proposés à d'aucuns ou bien s'agit-il de coucher sur papier des réflexions communes ? Pouvez-vous déjà évoquer les grands principes et priorités qui le caractérisent ? Qu'en est-il de la mise en place du Comité francophone des politiques sociales et de santé ?

A juste titre, vous évoquez d'emblée la formation en termes de priorité absolue. Nous partageons votre volonté de créer des formations et insistons pour qu'elles débouchent sur des emplois de qualité, non délocalisables, et des secteurs porteurs tels que le tourisme ou le commerce.

Vous évoquez l'Observatoire de la santé et du social. Nous apprécions cette relation que vous entretenez avec une institution qui n'est pas purement "cocofienne" et qui constitue un outil fondamental pour les décideurs bruxellois, peu importe leur appartenance linguistique.

Dans le domaine de la santé, le vieillissement et la paupérisation de la population sont des données lourdes de conséquences. Un autre aspect difficile est que la Commission communautaire française s'inscrit dans un cadre imposé en très grande partie par le fédéral. Pour compliquer les choses, rappelons que notre Région est bilingue et que les Communautés et les Commissions communautaires se partagent sinon le terrain, du moins les compétences. Pas facile dès lors d'avoir une réflexion sur la politique de santé à mener à partir de la Commission communautaire française.

Mais la volonté y est, et vous rappelez que nous avons largement entamé une série d'auditions autour de la question de la santé mentale et de la toxicomanie qui doivent nous permettre d'évaluer les décrets de 1995. Je suis de ceux qui plaident pour un travail de fond dans lequel il convient de débattre de la conception de la santé publique que l'on veut promouvoir, des objectifs que l'on veut définir, des priorités que l'on souhaite privilégier, du poids que l'on accorde au curatif, de la place donnée au préventif, à la promotion de la santé, à l'approche communautaire, à l'information et aux formations, aux évolutions des modalités d'intervention, de coopération et de coordination des différents professionnels et ce, à partir d'une définition de la santé.

Et cette définition de la santé est un travail politique, au regard de la conception de la santé que l'on souhaite promouvoir, au regard des principes et des valeurs, au regard des méthodologies que l'on veut mettre en place. Le travail que nous avons entamé est particulièrement intéressant et riche. Je propose de ratisser encore plus large pour voir comment cela s'inscrit dans l'ambulatoire bruxellois "cocofien".

Parmi les outils de la politique de la santé, on ne peut manquer d'évoquer les réseaux. Ce concept du travail en réseaux recèle des éléments importants : d'une part, repérer les failles dans l'offre de services et organiser un système qui tente de répondre à la complexité des besoins des citoyens, d'autre part, permettre pour les travailleurs un échange de bonnes pratiques et de réflexions en vue de la construction de référentiels communs, enrichis des savoirs et des expériences de l'autre.

Vous avez créé un article budgétaire dans le programme "santé" afin de donner plus de visibilité aux opérateurs de terrain et de leur permettre de continuer leur travail pour répondre à des problèmes importants tels que l'hépatite C, le diabète, la santé mentale, les difficultés liées au vieillissement, etc. Ces réseaux ont peur de ne pouvoir continuer à recevoir les subsides malgré les services rendus en termes d'accueil, de promotion de la santé,

de prévention, de soins, de suivi sanitaire et social. Il serait dommage d'arrêter ce travail.

Au contraire, je plaide pour que la Commission communautaire française subventionne les réseaux via un protocole pluriannuel de trois à cinq ans. Idéalement, il serait intéressant de prévoir un article budgétaire qui sorte du programme "santé" et qui soit un article dans une division générale dans la mesure où il pourrait intégrer le travail de vos deux autres collègues au niveau du gouvernement.

On sait également que la fonction de coordinateur est très importante pour les réseaux et il serait judicieux de la reconnaître pleinement. Ces réseaux constituent un formidable outil d'évaluation qui devrait nous aider dans nos rôles de parlementaire et de ministre. J'ajoute que les propositions que j'avance ne sont pas coûteuses.

Dans le domaine de la santé, le lien avec le médecin généraliste reste absent. On a évoqué les maisons médicales et je suppose que des contacts sont pris avec la fédération des maisons médicales. Dans le même geste, il serait bon d'inclure une collaboration avec la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles.

J'en viens à la partie relative aux personnes âgées. Un protocole d'accord entre le fédéral et les entités fédérées prévoit des moyens budgétaires pour des structures alternatives de soins. J'applaudis ces bonnes nouvelles et je me permets de vous demander si une législation relative à ces nouvelles formes d'hébergement est prévue et quels liens pourraient être établis en termes de réflexion avec les structures alternatives ou non alternatives au niveau bicommunautaire.

J'ai entendu énormément de points intéressants en ce qui concerne la politique menée en faveur des personnes handicapées. On sent la volonté de désenclaver cette politique du seul secteur "Personnes handicapées" de la Commission communautaire française puisqu'il est fait mention d'indices d'accessibilité, d'accès à l'emploi et de compétences artistiques.

On parle d'évaluation. Je souhaiterais avoir des précisions sur l'évaluation financière des arrêtés pris par le ministre précédent. J'aimerais aussi savoir où en est le principe du budget personnel individualisé.

A travers ses propos, M. Draps manque de réserve dans le dossier du contentieux qui oppose la Commission communautaire française à la Région wallonne. Il accuse systématiquement M. Detienne alors qu'il s'agissait d'un problème de gouvernement à gouvernement. Or, dans le gouvernement de la Région wallonne, la composante libérale était bien présente. Par ailleurs, M. Detienne a fait un excellent travail. Il serait bon à présent de changer ce genre de discours qui cache l'incapacité de M. Draps à avoir résolu les problèmes qu'il a laissé traîner.

Mme Caroline Persoons (MR).- Ce n'est pas lui qui les a laissés traîner.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Il est tout autant responsable que la Région wallonne.

En ce qui concerne le succès de notre enseignement, vous évoquez la difficulté de recruter du personnel enseignant. Ma demande concerne les locaux. Y a-t-il suffisamment de place pour accueillir tous les nouveaux inscrits ? Pouvez-vous me fournir quelques indications quant au déménagement de l'Institut Redouté-Peiffer et au fait que le terrain du Bon Air ne serait toujours pas accessible pour les aménagements nécessaires aux

travaux pédagogiques de l'option horticole. Est-ce prévu dans le courant de cette année, voire en 2006 ?

La déclaration témoigne de la volonté d'aller de l'avant dans le domaine des relations internationales notamment dans les champs de l'enseignement et de la formation professionnelle. Il s'agit là d'un processus permettant la promotion de la femme et nous nous réjouissons du soin que nous pourrions porter à la problématique du genre dans nos coopérations bilatérales.

Par ailleurs, l'enveloppe est relativement restreinte. Il serait préférable de cibler des pays de la francophonie et de travailler avec des capitales. Vu que la situation semble évoluer positivement à Bujumbura, cet axe pourrait être privilégié par la Commission communautaire française sur le plan international.

En matière d'action sociale, concernant la question des centres de planning, nous sommes à l'aube d'un renouvellement d'agrément pour ce secteur. Les petits centres connaissent des difficultés financières très importantes et cinq centres ont vu leur dotation rabotée voici dix ans. Depuis, ces centres ont tenté de se mettre en conformité avec les missions du décret, mais sont en grande difficulté, tout en n'ayant pas toujours les moyens de travailler correctement.

La priorité l'année prochaine pour ce programme consisterait à une revalorisation de l'ensemble de ce secteur, avec particulièrement une attention plus soutenue aux structures pénalisées aujourd'hui par les rabotages d'antan et aux petits centres. C'est d'ailleurs ce que demande l'entiereté du secteur, très solidaire sur la question.

Concernant la fonction publique, la CGSP a été à l'initiative d'une série d'actions depuis quelques semaines et il semblerait que la tranquillité des prochaines semaines soit également perturbée. En effet, l'organisation syndicale s'insurge contre le fait qu'à l'heure actuelle il n'y ait pas d'avancées assez significatives dans l'examen, en secteur XV, de leur cahier de revendications.

Le cahier de revendications comporte de nombreux points. Parmi ceux-ci, la nécessaire élaboration d'un règlement de travail commun à l'ensemble du personnel, qu'il soit personnel de l'administration ou de l'ensemble des sites dépendant de la Commission communautaire française. Des avancées sur ces questions-là permettraient de répondre à une certaine mauvaise ambiance qui règne dans certains services.

Quelles sont les raisons qui vous incitent à ne pas travailler dans le cadre du secteur XV ? Quel "timing" proposez-vous pour apporter des réponses qualitatives et quantitatives aux revendications syndicales ?

Puisque l'on a parlé du service de médiation, je voudrais savoir comment il se structure par rapport à celui qui pourrait être imaginé au niveau régional.

J'ai donc passé en revue tous les programmes. Se pose maintenant le problème crucial du financement et celui du budget consacré au non-marchand, tout ceci étant intimement lié. On connaît les chiffres. Faut-il encore les répéter ? Je voudrais quand même dire ceci. Dans votre déclaration, vous avez donné des chiffres très précis. Mais, hier, le ministre-président Picqué disait qu'ils devaient être encore affinés. A la limite, peu importe, car sur le fond, la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagée explicitement à prendre à sa charge le coût des accords. C'est l'esprit de l'engagement du gouvernement de l'époque. S'en tenir aux chiffres plutôt qu'à l'esprit, c'est vraiment faire preuve de mauvaise foi. Ce gouvernement avait très mal calculé le coût des accords. Faut-il pénaliser aujourd'hui le monde associatif et les

politiques sociales parce que le calcul n'a pas été correctement mené ?

Je pense que c'est se comporter en gestionnaire responsable que de dire qu'il va falloir prendre une décision car nous nous trouvons dans une situation de banqueroute, même à politique inchangée. Il importe donc de trouver des solutions. Il ne reste plus rien dans la trésorerie. On a cité à plusieurs reprises l'étude de l'équipe du professeur Deschamps. Il en ressort que l'avenir de la Commission communautaire française ne s'écrit pas à l'encre rose. En tout cas, pas avant 2010, et encore, même à cette date-là, les perspectives ne semblent guère très réjouissantes.

A politique inchangée, il faudra de l'argent. Mais, malheureusement, nous ne pouvons pas nous contenter de politiques inchangées. Je vais citer deux ou trois aspects du problème.

Premièrement, plusieurs secteurs ne perçoivent pas le subside prévu dans les accords du non-marchand. On cite souvent le secteur de la cohésion sociale. Il n'est pas le seul. Mais rien que celui-là nécessitera des moyens supplémentaires.

Deuxièmement, la question des ACS traverse tous les secteurs. Dans votre accord de majorité, vous indiquez que vous agirez en sorte qu'eux aussi puissent bénéficier des accords du non-marchand. Sera-ce avec une couverture plus grande de l'ORBEm, avec de l'argent de la Commission communautaire française ? Je n'ai aucune religion en ce domaine. Mais, d'une manière ou d'une autre, il faudra dégager des marges.

Troisièmement, je pense aux besoins non couverts. Les manifestations se multiplient devant la pénurie d'offres. Ici, c'est un parent qui doit reprendre son enfant handicapé à la maison, parce que ce dernier doit quitter l'enseignement et ne trouve pas d'autre structure. Là, c'est une maman qui ne trouve pas de place adéquate pour un membre de sa famille. Les exemples abondent. Ce qui est le plus triste, finalement, c'est que le dynamisme a beau être de mise, tout nouveau projet reçoit une inéluctable fin de non-recevoir, faute d'argent et non faute de bonne volonté.

Quatrièmement, les accords du non-marchand 2000-2005 ont suivi un premier cahier de revendications déposé par les syndicats. Qu'en est-il du nouveau cahier ? Les revendications posées par les travailleurs sociaux sont légitimes.

Quand un travailleur social perçoit un salaire entre 1.500 et 2.000 € en fin de carrière, que son ancienneté plafonne à 25 ans, sans compter qu'il s'épuise dans un travail dont il ne voit pas toujours les effets, sans compter la précarité de certaines associations, il est clair que de nouvelles avancées doivent être réalisées.

Quant aux clés de répartition entre la Région wallonne et la Commission communautaire française, par rapport au budget de la Communauté française, la situation pourrait se résumer au fait que la Commission communautaire française reçoit moins que ce qu'elle donne, en termes de pourcentage.

Si les affaires ont été si mauvaises, on le doit à l'époque où M. Hasquin était ministre-président de la Commission communautaire française. En 1996, M. Hasquin, peu enclin à gérer des matières sociales, faisait un cadeau à la Région de près d'un milliard de FB, alors qu'à l'époque de nouveaux décrets entraient en application et que de nouveaux transferts de compétences avaient lieu. Cette somme constitue le surplus des accords du non-marchand que la Région devrait donner à la Commission communautaire française. Les ministres bruxellois pourraient, dans leurs argumentations actuelles, faire valoir cette

somme que la Commission communautaire française a avancée précédemment à la Région de Bruxelles-Capitale.

Rappeler les gabegies dont a souffert la politique du patrimoine serait vain. Je suis lasse de rappeler ces erreurs du passé. Il est toutefois utile de rappeler à l'opposition que le déséquilibre de la situation actuelle est de sa responsabilité. De ce point de vue, il est vrai que le théâtre de la place des Martyrs est un bâtiment superbe. Mais était-ce à la Commission communautaire française de payer cela, était-ce à elle de payer le CIVA ?

Quant au décret relatif aux personnes handicapées - qui était déjà coûteux en lui-même -, les arrêtés d'application que M. Draps a produits l'ont rendu "sur-coûteux". Cela est dû à des choix de M. Draps, qui n'étaient pas nécessairement inscrits dans le décret de 1999. Il privilégie certaines institutions, ce qui est bien pour celles-là. Par contre, le décret impose aussi des normes architecturales et là, quasi rien n'a été prévu alors qu'il aurait pourtant été intéressant d'engager des montants de cofinancement pour rendre les institutions conformes aux normes. Il faut remonter bien plus avant que juillet 2004 pour trouver le "péché originel" et qui n'est pas imputable à l'actuelle majorité.

A présent, trouvons des solutions. A ce sujet, je rappellerai l'importance de ce secteur qu'il faudrait d'ailleurs qualifier plutôt de "secteur à profit social et collectif" car, là où il y a du non-marchand, il y a création de richesse.

L'emploi du non-marchand relevant de la Commission communautaire française représente un vivier d'emplois : une dizaine de milliers. On peut alors décider de diminuer l'argent dont dispose la Commission communautaire française ou laisser cette institution mariner dans son jus, mais que cela signifie-t-il alors ? Encore des centaines d'emplois en moins, et des personnes en plus au chômage. Or, nos chiffres de chômage sont un peu trop hauts.

Notre Région de Bruxelles-Capitale connaît un état de délabrement assez lourd. La hausse du malheur va de pair avec les chiffres désastreux du chômage, avec le coût de la vie inscrit dans un climat de fracture sociale de plus en plus sensible et douloureux. Les tableaux de bord de l'Observatoire de la santé et du social font frémir. Sans le travail de ce secteur non-marchand, sans le travail au quotidien de nos secteurs de l'aide aux personnes et de la santé, Bruxelles serait vraiment invivable. Et cela aurait un coût beaucoup plus important et pour tout le monde.

On le dit dans toutes les langues : Bruxelles vit des heures difficiles mais est un formidable fournisseur d'emplois. Il faut donc former adéquatement nos jeunes et c'est dans nos centres et entreprises de formation que l'on pourra le faire. Ils pourront alors occuper ces emplois et produire de la richesse pour notre Région, richesse dont elle a besoin. C'est une autre manière de dire que le non-marchand est générateur de richesse.

Comment s'en sortir ? Je terminerai par là. Sans hésiter, en cherchant du côté d'une solidarité bruxelloise, tant pour la prise en charge des premiers accords du non-marchand qu'au niveau d'une réflexion sur une autre dotation en ce qui concerne les travailleurs ACS.

Ce n'est pas comme s'il s'agissait de deux boîtes étanches, séparées par une cloison. Ce qui pourra être mis en place par la Commission communautaire française accroîtra les bénéfices du côté de la Région de Bruxelles-Capitale et inversement. Tout cela communique, bien heureusement.

Evidemment, je pense que ce n'est pas la seule voie. La solidarité intrafrancophone doit jouer également. Tous les accords

précédents contiennent une série de bizarreries. Il faudra quelque peu objectiver le bien-fondé des différentes clefs de répartition, tant dans les dotations que dans les reprises de dette.

Du côté des ressources propres, il reste sans doute des marges à trouver. A mon avis, elles sont fort homéopathiques. Tout le monde était prêt à vendre le CIVA. Cela me semble une bonne idée, même si ce ne peut pas être la solution à tous nos malheurs. On peut aussi grappiller quelques sous en consolidant la trésorerie de nos para-Commission communautaire française, en renégociant des emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement, ou en faisant appel aux fonds sectoriels. Mais ce n'est pas là que l'on va trouver l'essentiel de la réponse aux difficultés que vit la Commission communautaire française.

En matière de bien-être pour nos travailleurs sociaux, il existe des solutions qui ne coûtent pas cher voire rien du tout, qui peuvent leur apporter énormément en termes de qualité de vie. Le

subventionnement pluriannuel des projets est l'une des pistes possibles, cela fait des années que je le dis, et je le dirai encore des années jusqu'à ce que cela devienne une réalité.

Voilà quelques éléments pour s'extraire d'un scénario qui serait le pire possible : la gestion de la pénurie. Personne, ni les Bruxellois ni même les autres francophones vivant en Belgique, ne pourraient en bénéficier. Il est donc urgent de trouver de nouvelles sources de financement. Je pense que tout le monde ici a à cœur de prendre ses responsabilités.

M. le Président.- Comme Mme Braeckman était la dernière intervenante dans la discussion sur la déclaration de politique générale, je propose une suspension de séance afin de permettre au ministre-président de préparer ses réponses à vos questions.

La séance est suspendue à 15h48.

Présidence de Mme Magda De Galan, première vice-présidente.

La séance est reprise à 16h12.

*MM. Stéphane de Lobkowicz et Serge de Patoul
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

Mme la Présidente. - La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement. - Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants pour leurs questions.

Plusieurs d'entre vous ont fait part de leur inquiétude au sujet de la situation financière de la Commission communautaire française et des difficultés budgétaires que nous allons affronter dans les prochaines semaines. Mme Persoons et M. Draps n'ont pas dit autre chose.

Vous m'avez reproché mon manque de précision sur la question du financement. Pourtant, je pensais avoir été extrêmement clair ce matin, notamment au sujet de l'ardoise du non-marchand. Je vous ai donné des chiffres qui ont été actés par le gouvernement. Pour l'accord 2001-2005, la Région de Bruxelles-Capitale nous doit un arriéré de 27.478.000 €. En année pleine, cela signifie un montant de 8.610.000 €.

Nous avons l'intention de réclamer ces montants à la Région de Bruxelles-Capitale et de travailler aussi sur des synergies avec elle. Certains ont parlé ici de synergies pour l'emploi et la formation, pour la politique du tourisme. C'est là une deuxième voie sur laquelle nous nous acheminons.

La troisième concerne les pistes de refinancement internes. La ministre du Budget y travaille depuis un certain temps.

Que faisons-nous avec Mme Arena, MM. Van Cauwenberghe et Di Rupo ? Nous n'avons pas mis sur la table la renégociation de la clé 77-23. Mais nous sommes en train de créer un groupe de travail relatif à la question du non-marchand. Pourquoi ? Pour essayer d'harmoniser plus qu'ils ne le sont aujourd'hui des statuts divergents entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

Madame Persoons, trouvez-vous normal que des travailleurs du non-marchand connaissent des situations différentes à Bruxelles selon qu'ils sont financés par la Communauté française ou la Commission communautaire française ? C'est le point que nous avons soulevé au cours de ces réunions de travail avec la Communauté française et la Région wallonne.

Vous me dites qu'il y a peu de gouvernements conjoints Communauté française – Commission communautaire française. Il y en a eu un, avec des décisions extrêmement complètes que nous exécutons. Un second est prévu pour le 25 novembre prochain. Entre-temps, bien entendu, nous avons des contacts entre les ministres de la Commission communautaire française et ceux de la Communauté française.

En ce qui me concerne, je mène toute la politique de la santé en concertation avec ma collègue de la Communauté française, Mme Fonck, et mes collègues en font de même.

En ce qui concerne le nouvel accord du non-marchand et la négociation pour les accords 2005-2010, nous avons pris la décision de lancer, dans les prochains jours, une table ronde intersectorielle sous la coupole et la coordination du

gouvernement régional. Mais vous connaissez comme moi - nous avons eu suffisamment l'occasion d'en discuter aujourd'hui - les moyens financiers et le carcan budgétaire dans lequel nous travaillons.

La Commission communautaire française ne peut donner que ce qu'elle a, et, aujourd'hui, ses moyens sont extrêmement limités. Je rejoins ce qu'a dit Mme Mouzon tout à l'heure. Pour nous, la priorité est ce qui figure dans la déclaration du gouvernement. Celle-ci prévoyait l'extension du secteur de la cohésion sociale à tous les travailleurs, quel que soit leur statut. Le gouvernement a tenu à réaffirmer ces objectifs-là.

La collaboration entre la formation professionnelle et l'ORBEm existe. Je ne vous citerai que deux exemples. D'abord, dans le cadre de centres de référence, vous avez les centres de formation professionnelle, qui sont gérés paritairement par le monde des employeurs et le secteur public. A Iris Tech Plus, vous retrouvez Bruxelles Formation et l'ORBEm. Dans le nouveau centre de référence qui sera ouvert dans les prochaines semaines, en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication, vous retrouverez, du côté des pouvoirs publics, à la fois l'ORBEm et Bruxelles Formation.

Autre exemple, l'ouverture prochaine du casino à Bruxelles. Nous avons travaillé ensemble, Bruxelles Formation et l'ORBEm, pour faire en sorte que les futurs employés de ce casino soient des Bruxellois. Aujourd'hui, c'est Bruxelles Formation qui s'occupe de la formation des croupiers qui seront employés à Bruxelles. Et parmi eux, 49 bruxellois sur 51 candidats sont formés aujourd'hui par Bruxelles Formation.

Plusieurs d'entre vous sont intervenus sur la problématique de la fonction publique: M. du Bus de Warnaffe, Mme Persoons, Mme Braeckman. Il est vrai qu'un cahier de revendications a été déposé par les organisations syndicales. Nous sommes en train, au gouvernement, de l'examiner.

Dans les toutes prochaines semaines, au cours de la discussion budgétaire, nous y verrons plus clair pour savoir où nous allons. Plusieurs mesures ne coûtent rien. Vous avez parlé tout à l'heure du règlement de travail. A ce sujet, un projet de texte a été approuvé par le gouvernement. Il visait à compiler, comme le prévoit la législation pour le secteur public, les divers textes et réglementations en vigueur.

Nous avons soumis ce projet de texte à la négociation. A ce moment-là, les syndicats nous ont fait remarquer que d'autres textes n'avaient pas été intégrés. Afin d'établir un texte complet et qui ne permette plus la moindre ambiguïté, il a été convenu avec les organisations syndicales de mettre en place un groupe de travail. Celui-ci a entamé ses travaux cette semaine. Et je puis vous rassurer: cette réunion s'est déroulée dans une excellente ambiance de collaboration.

Concernant l'organigramme et la clarification des statuts, nous sommes en train d'instituer un Code de la fonction publique, reprenant les dispositions administratives et pécuniaires de manière aussi claire que possible. Là aussi, je puis vous garantir que cela avance bien.

Pour le cahier de revendications, dans les prochaines semaines, et dans le cadre budgétaire que vous connaissez, le gouvernement prendra une position définitive.

Concernant le problème de Télé-Bruxelles, Monsieur Draps, je ne peux répéter que ce que j'ai dit ce matin. La collaboration entre "Télé-Bruxelles", "BXL" et le journal "Le Soir" sera poursuivie après une évaluation qui sera prochainement opérée. M. Draps conseillait de recentrer nos politiques en fonction des choix budgétaires à effectuer. Je pense que ce matin, j'ai eu l'occasion de dire - et certains l'ont répété - que la priorité de ce gouvernement restait la politique de la formation. Cette préoccupation se traduira aussi par les choix budgétaires que nous allons opérer bientôt.

J'ai une réponse très précise aux questions posées par M. Draps concernant les handicapés, thème relayé par d'autres intervenants. Pour l'accord de coopération avec la Région wallonne, relatif à la libre circulation des personnes handicapées, voici ce que l'on peut dire.

Le chiffre de dix millions, que certains ont cité, apparaît plus que fantaisiste. En effet, les chiffres obtenus pour les années 1998 et 1999 montrent une inversion claire de la tendance, à tel point que le montant cumulé qui serait dû par la Région wallonne s'approche de zéro en 1999. L'absence de réaction de la Région wallonne à nos demandes de réunion de la commission technique prévue par l'accord de coopération empêche de connaître l'évolution ultérieure.

Pour ce qui est de la réforme du subventionnement des services, visant notamment à adapter le taux d'encadrement au degré de handicap des personnes dans les services, elle a entraîné le recrutement de 150 équivalents temps plein, essentiellement sur le premier semestre 2004 dont le coût s'élève à environ six millions d'€. Le "défiage" des normes - puisque c'est comme cela qu'il faut l'appeler -, possible seulement depuis le mois de juin 2005, que vous avez évoqué et qui, selon M. Draps, permettrait d'équilibrer les comptes, conduirait au transfert d'à peine une dizaine d'équivalents temps plein. A comparer aux 150 nouveaux recrutements, vous conviendrez avec moi que ces chiffres sont assez éloignés l'un de l'autre.

Les entreprises de travail adapté (ETA), Monsieur du Bus de Warnaffe, relèvent effectivement d'une double logique, à la fois sociale et économique. En Région flamande, elles relèvent du ministère de l'Emploi. Les ETA francophones, wallonnes ou bruxelloises relèvent quant à elles toujours de la politique d'aide aux personnes handicapées car leur viabilité pourrait être compromise dans le cas contraire. Une réflexion approfondie est en cours avec les ETA, dans le cadre de l'élaboration d'un nouvel arrêté qui devrait voir le jour avant la fin de l'année 2006.

Au sujet de la formation professionnelle et de la formation en langues, comme j'ai eu l'occasion de le dire ce matin, le paquet a été mis du côté de Bruxelles Formation, du moins pour la formation en langues. D'autre part, et cela figurait dans notre déclaration gouvernementale, des contacts sont ou seront pris, notamment dans le cadre du gouvernement conjoint du mois de novembre prochain, avec les Communautés tant française que flamande, pour mettre sur pied des expériences d'immersion et des échanges dans notre Région. Au niveau régional, on a également fait un effort dans ce domaine, et je pense notamment aux chèques-langues.

En ce qui concerne la politique de la santé, je me félicite que l'ensemble des intervenants évalue positivement ce que nous faisons en commissions depuis un certain nombre de mois, à savoir l'évaluation des décrets "toxicomanie" et "santé mentale". Ensemble, à la fin des travaux, nous aurons l'occasion de faire un certain nombre de propositions visant à améliorer encore cette législation.

Sur le problème des maisons médicales et des médecins généralistes souligné par Mme Braeckman, il me semble que les membres du gouvernement sont sur la même longueur d'ondes.

Quelques questions précises au sujet des Assises du tourisme ont été posées. Certains ont regretté un manque d'information. Un processus de consultation et d'évaluation a été lancé. Nous entrons dans la dernière phase qui sera terminée au mois de novembre. Une journée publique aura lieu au mois de décembre, permettant au consultant de présenter ses recommandations.

Et puis, au début de l'année prochaine, les autorités publiques présenteront un Livre blanc relatif au redéploiement du tourisme à Bruxelles. Dans le cadre de la mission qui a été confiée à ce consultant, Monsieur du Bus de Warnaffe, nous lui avons demandé de partir de l'évaluation faite en 1995 au cours des fameuses Assises du tourisme.

Madame Braeckman, vous me demandiez également, en matière de santé, ce qu'il en était de la réalisation d'une brochure relative à la contraception. Je dois vous dire que la Commission communautaire française n'a pas été sollicitée ni associée à l'élaboration de cette brochure. On peut le regretter mais nous n'y avons donc pas participé.

Concernant la santé et les médecins généralistes, mes collaborateurs rencontrent la fédération des médecins généralistes de Bruxelles tous les trois mois en moyenne afin d'examiner ensemble tous les dossiers. Moi-même, je suis allé à leur dernière assemblée générale, un samedi matin. L'Observatoire de la santé est en permanence en contact avec eux, notamment pour des études épidémiologiques.

Je voudrais en terminer par un bref mot sur la périphérie, Madame Persoons, puisque vous me reprochiez une certaine légèreté dans l'approche de ce problème. Vous avez parlé d' "un mot gentil" concernant la périphérie. J'aimerais que vous insistiez auprès du ministre fédéral des Affaires étrangères pour que nous avancions enfin sur la ratification de la convention-cadre. En tant que ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française, j'ai déjà écrit à plusieurs reprises à M. De Gucht et ce monsieur n'a même pas eu la politesse de m'envoyer un accusé de réception.

Comme vous êtes représentée au gouvernement fédéral, j'espère que vous pourrez faire pression pour que dans les deux années de vie qui restent à ce gouvernement fédéral, d'ici l'échéance de la législature en 2007, nous avancions dans le processus de ratification de cette convention-cadre.

Ce ne sont pas des "mots gentils" mais des actes, Madame Persoons, que nous vous demandons depuis des années. Malheureusement, nous devons bien constater que, tant avec M. Louis Michel qu'avec M. De Gucht, ce dossier n'a pas progressé d'un centimètre depuis de nombreuses années.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- Des membres souhaitent peut-être reposer des questions auxquelles il n'aurait pas été répondu.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour que le ministre lui apporte des compléments d'information ?

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Je rebondirai d'abord sur le dernier point évoqué par le ministre-président du

gouvernement. Vous me demandez d'interférer auprès des membres MR du gouvernement fédéral. Ne vous inquiétez pas, c'est ce que l'on fait. Quant à moi, je vous demande des actes puisque vous êtes ministre-président du gouvernement. Déposez ici déjà un projet pour marquer la convention-cadre devant notre Parlement afin que nous donnions notre assentiment.

Cela s'est fait à la Région par rapport à d'autres conventions sur les communautés locales et les droits des mandataires locaux. C'était aussi une résolution du Conseil de l'Europe. Cela peut se faire d'abord dans les entités fédérées avant de se faire à l'Etat fédéral. Je vous demande des actes positifs. Le cdH, Ecolo et le PS ont voté contre la résolution que l'on a déposée sur la convention-cadre, durant la session passée. Ce sont des actes dont on prend note aussi.

En ce qui concerne le non-marchand, vous avez répété ce matin les chiffres que Mme Huytebroeck avait donnés au mois de juin. Ces chiffres sont connus depuis plusieurs mois et depuis le mois de juin en tout cas car c'est à ce moment-là qu'ils sont apparus et que vous avez tenu au gouvernement votre réunion d'évaluation concrète. La question était plutôt : "Qu'en est-il de la relation avec la Région ?"

On n'a vraiment pas été rassurés hier, dans le même hémicycle, en entendant M. Picqué dire que la demande devait être précisée. Cela n'est pas très compréhensible. Vous dites vous-mêmes que les chiffres sont précis. Le ministre-président de la Région dit que la demande n'est pas précise, que le gouvernement doit encore se voir et qu'il n'est pas question qu'il joue le passeur.

C'est là notre crainte : que la demande et les négociations durent, peut-être jusqu'en 2007, avec des négociations institutionnelles après les élections communales. C'est ce que l'on a réentendu hier dans la bouche de MM. Vanraes et Smet : "On attend 2007 pour tenir des négociations".

Je vous ai entendu dire, par rapport au budget, que toutes les pistes devaient être explorées. Non seulement le non-marchand mais aussi les collaborations et d'autres pistes internes. J'ai aussi entendu les collègues le dire. Il subsiste encore de nombreuses questions et demandes d'évaluation par rapport à certains points.

J'ai écrit au président de notre Parlement pour pouvoir réunir la commission du Budget et des Finances avant le dépôt du budget. Comme Mme Braeckman l'a rappelé, nous recevons souvent le budget en dernière minute et nous en discutons en une après-midi. Vous avez dit qu'il ne fallait pas que nous recevions les documents trop tard.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du gouvernement.- C'est Mme Mouzon qui a demandé à recevoir les documents bien à temps.

Mme Caroline Persoons (MR).- Excusez-moi, j'ai confondu.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je n'ai pas dit que d'habitude nous les recevions en retard mais j'ai demandé que nous les recevions à temps avec les justificatifs précis afin que nous puissions avoir le débat qui s'impose. Car vu la situation budgétaire de la Commission communautaire française, un euro est un euro. Cela doit se discuter très minutieusement.

Mme Caroline Persoons (MR).- Nous avons intérêt à participer à une discussion plus approfondie en commission avant de recevoir des documents budgétaires qui, je le crains,

vont arriver comme toujours à la dernière minute. Mais ce n'est pas toujours facile.

Je terminerai en reposant une question à laquelle vous n'avez pas répondu et que j'avais déposée en question écrite. Mme Braeckman l'a posée oralement.

Un point me semble important dans les collaborations entre entités francophones. Il s'agit de la Commission de coopération en matière d'affaires sociales et de santé. Vous vous souviendrez qu'en avril 2004, nous avons voté ici à la dernière minute cet accord de coopération destiné à instituer cette commission. C'est un point essentiel, car il touche toutes les matières d'affaires sociales.

Nous avons parlé des centres de jour et d'hébergement qui sont souvent liés à des établissements scolaires spécialisés. Ce sont des matières personnalisables. Il est donc important de savoir comment fonctionne cette collaboration en dehors des contacts que peuvent avoir les ministres et de savoir aussi comment le secteur peut se concerter dans ce genre de commission de coopération.

Mme la Présidente.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Je souhaite apporter une précision concernant la politique de la santé. C'est une réflexion qui nous concerne tous, Madame la Présidente, vous qui présidez également cette commission. La phase principale sera la phase d'atterrissage. Il s'agit toujours, selon notre collègue, d'une phase dangereuse. Nous ne polémiquerons pas ici sur ce type d'amalgame. Je crois, Monsieur le Ministre-Président, qu'il va falloir s'accorder sur une méthodologie de travail en concertation avec vos services de sorte que les initiatives que vous et nous serons amenés à prendre soient vraiment des réponses adaptées par rapport à l'ensemble des interrogations et des demandes formulées. Cela nécessitera clairement des choix, peut-être pas faciles. Il faudra en avoir le courage.

Mme la Présidente.- Nous devons être raisonnables et efficaces.

Notre séance est suspendue jusqu'au moment des deux votes à six heures précises.

La séance est suspendue à 16h43.

La séance est reprise à 18h00.

VOTES NOMINATIFS

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT,
DE LA FORMATION, DE LA CULTURE, DU TOURISME,
DU SPORT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE, CONCERNANT
LA PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'EDUCATION
A LA CITOYENNETE DANS LES CLUBS DE FOOTBALL
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote nominatif sur les conclusions de la commission

Mme la Présidente.- Nous passons au vote sur les conclusions de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, concernant la proposition de résolution relative à l'éducation à la citoyenneté dans les clubs de football de la Région de Bruxelles-Capitale.

Mme la Présidente.- Le Parlement confirme-t-il le rejet de la proposition de résolution ?

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition votent "oui".

- Il est procédé au vote.

60 membres ont pris part au vote.

36 membres ont voté oui.

23 membres ont voté non.

1 membre s'est abstenu.

Ont voté oui: Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Emin Ozkara, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Carine Vyghen, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Paul Galand, Yaron Pesztat.

Ont voté non: Françoise Bertieaux, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Marion Lemesre, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Viviane Teitelbaum, Alain Zenner, Paul Arku, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

S'est abstenue: Danielle Caron.

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées et la proposition de résolution est rejetée.

**PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
DU 18 JUILLET 1996 ORGANISANT L'AGREMENT DES
INSTITUTIONS PRATIQUANT LA MEDIATION DE DETTES**

Vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret

Mme la Présidente.- Nous passons à présent au vote nominatif sur le projet de décret modifiant le décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 1996 organisant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes.

- Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

60 membres ont voté oui.

Ont voté oui: Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Mohammadi Chahid, Mohamed Daïf, Jacques De Coster, Willy Decourty, Magda De Galan, Bea Diallo, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Julie Fiszman, Véronique Jamoulle, Mohamed Lahlali, Alain Leduc, Rachid Madrane, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito, Mahfoudh Romdhani, Fatiha Saïdi, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Carine Vyghen, Françoise Bertieaux, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Olivier de Clippele, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Serge de Patoul, Vincent De Wolf, Willem Draps, Nathalie Gilson, Didier Gosuin, Marion Lemesre, Caroline Persoons, Philippe Pivin, Souad Razzouk, Jacqueline Rousseaux, Françoise Schepmans, Jacques Simonet, Viviane Teitelbaum, Alain Zenner, Julie de Groote, Stéphane de Lobkowicz, Hervé Doyen, André du Bus de Warnaffe, Céline Fremault, Denis Grimberghs, Bertin Mampaka Mankamba, Fatima Moussaoui, Joël Riguelle, Dominique Braeckman, Alain Daems, Céline Delforge, Paul Galand, Yaron Pesztat, Paul Arku, Danielle Caron, Daniel Féret, Audrey Rorive, Christiane Van Nieuwenhoven.

En conséquence, le projet de décret modifiant le décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 1996 organisant l'agrément des institutions pratiquant la médiation de dettes est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

CLOTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 18h06.

Membres du Parlement présents à la séance :

M. Arku, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Caron, Carthé, MM. Chahid, Clerfayt, Colson, Daems, Daïf, de Clippele, De Coster, Decourty, Mmes De Galan, de Groote, M. de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mme Delforge, MM. de Lobkowicz, de Patoul, De Wolf, Diallo, Doyen, Draps, du Bus de Warnaffe, El Ktibi, Mme El Yousfi, M. Féret, Mmes Fiszman, Fremault, M. Galand, Mme Gilson, MM. Gosuin, Grimberghs, Mme Jamoulle, MM. Lahlali, Leduc, Mme Lemesre, MM. Madrane, Mampaka Mankamba, Mmes Moussaoui, Mouzon, MM. Ozkara, Mme Persoons, MM. Pesztat, Pivin, Mmes P'tito, Razzouk, MM. Riguelle, Romdhani, Mmes Rorive, Rousseaux, Saïdi, Schepmans, M. Simonet, Mme Teitelbaum, M. Tomas, Mme Van Nieuwenhoven, M. Vervoort, Mme Vyghen, M. Zenner.

Membres du gouvernement présents à la séance :

MM. Cerexhe, Mme Dupuis, M. Kir.

